

# Particuliers

## Votre adresse change !



### UNE ADRESSE : C'EST ESSENTIEL AU QUOTIDIEN



#### Pour différents services :

- les secours,
- la fibre optique,
- la collecte des déchets
- les services des impôts, le recensement...

#### Pour divers prestataires :

- les fournisseurs d'énergie, d'eau et de télécoms,
- les services postaux,
- les livraisons,
- les services de géolocalisation, GPS...

Le changement d'adresse en ligne, c'est simple et rapide ! Déclarez vos nouvelles coordonnées, simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et certains organismes privés, via une plateforme dédiée.



### Papiers d'identité

Carte d'identité, passeport et permis de conduire sont toujours valides avec l'ancienne adresse.

## SIGNEZ VOTRE CHANGEMENT D'ADRESSE EN LIGNE

Informez rapidement et facilement les principaux organismes publics et privés de votre changement d'adresse :

- Pôle emploi
- Service des impôts
- Sécurité sociale : caisses d'assurance maladie, d'allocations familiales et de retraite
- Fournisseurs d'énergie (EDF, Engie, ENERCOOP)
- Services en charge des cartes grises (SIV : Système d'immatriculation des véhicules)
- ...

via la plateforme gratuite suivante :



[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193)

### Se munir des identifiants ou pièces justificatives

Selon votre situation et les organismes concernés, il faudra vous munir de certains justificatifs : éléments transmis par la Mairie de Missillac (délibération, arrêté et attestation de modification d'adresse), numéro de sécurité sociale, numéro fiscal et celui du conjoint ou de partenaire de PACS (sur la première page de la déclaration de revenus), identifiants Pôle Emploi...

Vous pourrez ensuite suivre les étapes indiquées et enregistrer votre démarche à tout moment afin de la compléter ultérieurement.



### Pensez à informer vos autres interlocuteurs de votre changement d'adresse :

Banque(s), assurance(s), employeur(s), école(s), pôle enfance, crèche, Mairie, associations...

### UN CHANGEMENT DE COORDONNÉES ?

Vous pouvez aussi utiliser ce téléservice pour signaler un changement d'adresse électronique ou de numéro de téléphone (fixe ou portable).



### CONSEIL

Surveillez vos courriers pour vous assurer que le changement d'adresse a bien été pris en compte.  
> **Un courrier reçu ne portant pas la bonne adresse doit être signalé à l'expéditeur.**

## MODIFIEZ VOTRE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (carte grise)

- **La mise à jour est obligatoire et doit être réalisée dans le mois suivant la modification d'adresse.**

La modification d'adresse est gratuite, il s'agit d'une étiquette à apposer sur la carte grise. Toutefois, s'il s'agit du 4<sup>ème</sup> changement, une nouvelle carte grise est envoyée : le coût est de 2,76 €.

Il est possible de faire ce changement en ligne, via le site internet :



[immatriculation.ants.gouv.fr](http://immatriculation.ants.gouv.fr)

### BESOIN D'AIDE ?

Pour vous accompagner dans vos démarches administratives numériques, vous pouvez vous rapprocher des **Espaces France Services** de la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois :  
> à Pontchâteau : 2 rue des Châtaigniers ou à Saint-Gildas-des-Bois : 17 rue des Forges

Contact : ☎ 02 40 01 66 18 • @ : [paysdepontchateau@france-services.gouv.fr](mailto:paysdepontchateau@france-services.gouv.fr) • [www.cc-paysdepontchateau.fr](http://www.cc-paysdepontchateau.fr)

Mairie de **Missillac**